

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement d'ANCENIS

-----  
COMMUNE DE LIGNÉ

**Convocation du mercredi 13 décembre 2023**

Nombre de membres :

Conseillers en exercice .... 29

Conseillers présents ..... 19

Qui ont délibéré ..... 28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Délibération 231221D010  
Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents** : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

**Étaient absents** : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

**Secrétaire de séance** : Mme Déborah SIDDI.

**AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE EN BORDURE DE LA RD 84**

Dans le cadre de l'aménagement routier réalisé rue du Pré Athelin, la commune a souhaité se porter acquéreur d'une emprise d'environ 3000 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section AA n°72 et appartenant à la COMPA.

Par délibération en date du 19 octobre 2023, le Bureau communautaire a émis un avis favorable à cette cession au prix forfaitaire de 1 €.

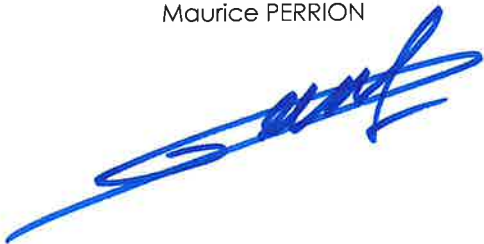
C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal de valider l'acquisition de cette emprise, au prix forfaitaire de 1 € et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'acquisition de cette emprise au prix forfaitaire de 1 € et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Vote** : 28 voix pour

A Ligné, le 22 décembre 2023

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah SIDDI



Publié sur le site de la commune le .....